

Programme de Formation

SST

Organisation

Début : Fin : Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Tous salariés ou chef d'entreprise relevant du régime de la sécurité sociale.
- Toutes personnes en formation ou en apprentissage.

Objectifs pédagogiques

 Cet enseignement s'adresse aux personnes susceptibles d'intervenir en tant que "secouriste" dans l'entreprise. Les Sauveteurs Secouristes du Travail sont également sensibilisés aux risques et jouent un rôle important dans la prévention des accidents.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Mettre en pratique les connaissances essentielles pour intervenir efficacement ;
- Protéger la victime et les témoins ;
- Alerter les secours d'urgence adaptés ;
- Empêcher l'aggravation de la victime ;
- Préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

*

Description

• Démarche pédagogique :

- o Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants ;
- o Plan d'intervention INRS;
- o Face à face pédagogique ;
- o Exposé et discussions étayés par des textes réglementaires ;
- o Présentation des équipements de secours et leurs utilisations ;
- o Exercices d'application en petit groupe.

Moyens pédagogiques :

- o Illustration : Power Point, vidéo en salle de cours ;
- o Remise d'un dossier de stage comprenant :
- Aide mémoire SST.
- Manuel SST,
- Autocollant SST.





- o Mise en situation de sauveteur lors de simulation d'accident lié à leurs activités professionnelles (pratique);
- o Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- o La formation sera assurée par un expert ayant une grande pratique dans le métier.



↑ Prérequis

- Avoir le sens des responsabilités
- Lire et écrire le français.



Moyens et supports pédagogiques

- Mannequins de formation pour la RCP
- Matériel de travail
- Vidéoprojecteur



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation continu et certificative finale des stagiaires conformément à la grille de certification des compétences du SST Document INRS valable 24 mois. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.